REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Outil 1

Comprendre le

Contrôle coercitif

(Version longue)

RÉVISION : **Marie-Dominique Lahaise**
GRAPHISME : **Atypic**

Référence suggérée : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), Boîte à outils sur le contrôle coercitif, 2022.© Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

La reproduction de ce document est permise à condition d'en citer la source.

ISBN 978-2-921010-26-5
Dépôt légal : 3e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2022
Bibliothèque et Archives Canada 2022

Ce projet a bénéficié du soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada
Canada

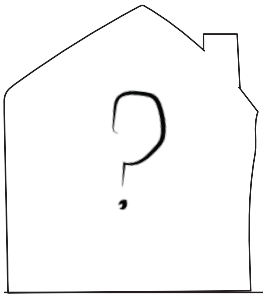

En complément de cette boîte à outils, le Regroupement offre de la formation sur le contrôle coercitif à destination des acteurs socio-judiciaires. Contactez-nous pour plus de détails sur les modules proposés et modalités .

A – Définition

Le contrôle coercitif désigne un continuum de violence, d'exploitation, d'humiliation et de manipulation exercées de façon répétée par son auteur dans le but d'établir et de maintenir une domination sur sa victime et la priver de façon continue de ses droits.

- Il s'agit d'une prise de contrôle insidieuse et progressive sur la victime, qui n'a pas nécessairement besoin de coups ni de bleus pour s'exercer.
- Ce schéma de comportement vise à rendre la personne dépendante, notamment en l'isolant de tout soutien, en la privant de son indépendance et en réglementant ses comportements par des microrégulations du quotidien.

B – Une compréhension élargie de la violence conjugale[1], plus proche du vécu réel des victimes

Si la violence physique et les féminicides sont universellement condamnés, les comportements qui impliquent une violence non physique dans le couple sont encore trop souvent normalisés, banalisés, voire romantisés. Pourtant, entre 60 et 80 % des femmes qui demandent de l'aide pour de la violence conjugale ont subi du contrôle coercitif, y compris de multiples tactiques pour les effrayer, les isoler, les dégrader et les subordonner, ainsi que des agressions et des menaces[2].

Le concept de contrôle coercitif nous rappelle qu'il faut lutter contre la violence conjugale dans ce qu'elle a de plus commun, de banal, d'invisible. Il permet de mettre en lumière l'ampleur et la variété des stratégies de contrôle et de coercition qui sont à l'œuvre dans une dynamique de violence conjugale, et ses impacts dévastateurs sur les victimes.

Le contrôle coercitif n'est pas une nouvelle forme de violence conjugale, il est au cœur de celle-ci.

[1] Côté, S. Lapierre, https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/06/ri_153_2021.2_Cote_Lapierre.pdf

[2] Evan Stark, « Re-presenting battered women: coercive control and the defense of liberty », *in Prepared for Violence against women: complex realities and new issues in a changing world*, Les Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 7. [https://www.stopvaw.org/uploads/evan_stark_article_final_100812.pdf]

La législation sur le contrôle coercitif dans le monde et au Canada

On observe depuis quelques années un mouvement international vers une criminalisation du contrôle coercitif. Ce dernier est devenu un crime en Angleterre et au Pays de Galles (2015), en Irlande (2019), en Écosse (2019) ou encore dans certains États des États-Unis comme le Connecticut, Hawaï ou la Californie.

Au Canada, si certaines manifestations du contrôle coercitif sont incluses dans le Code criminel, comme le harcèlement ou l'intimidation, le contrôle coercitif n'est pas criminalisé en tant que tel et des stratégies y échappent. Cependant, des pas intéressants ont été faits vers une meilleure reconnaissance juridique des impacts du contrôle coercitif, notamment en droit de la famille.

- Les récentes modifications apportées à la *Loi sur le divorce*, entrées en vigueur le 1er mars 2021, reconnaissent explicitement l'impact cumulatif des comportements coercitifs et dominants dans la définition de la violence familiale.
- En vertu de la *Loi sur le divorce*, les tribunaux doivent désormais considérer les comportements coercitifs et dominants lorsqu'ils évaluent l'intérêt supérieur de l'enfant au moment de déterminer les droits d'accès.

Le contrôle coercitif, manifestation de la domination de genre

Si la violence en contexte conjugal peut être utilisée par des femmes ou par des hommes, les victimes de contrôle coercitif sont très majoritairement des femmes et les agresseurs, très majoritairement des hommes. Le contrôle coercitif prend racine dans les rapports de domination et d'inégalité dans le couple hétérosexuel et dans la société.

- Selon les données recueillies par les services de police du Québec, 75,8 % des victimes de violence en contexte conjugal étaient des femmes (2020)[3].
- Des données britanniques montrent que 95 % des victimes de contrôle coercitif étaient des femmes (2019)[4].

[3] Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal* en 2020. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2020.pdf]

[4] C. Barlow, S. Walklate, « Gender, risk assessment and coercive control: Contradictions in terms? », *The British Journal of Criminology* (2021) 61, 887-904. [https://www.liverpool.ac.uk/media/livacuk/law-and-social-justice/3research/Gender,Risk,Assessment,and,Coercive,Control-Barlow,and,Walklate,2021.pdf]

C – Impacts sur les femmes victimes et leurs enfants

1. Des impacts plus dévastateurs que la violence physique

La peur, l'anxiété, l'hypervigilance, la perte de confiance et la confusion mentale sont le quotidien des victimes. Les femmes qui vivent le contrôle coercitif, ainsi que leurs enfants, rapportent que l'effet cumulatif du contrôle, des menaces, du harcèlement et de l'isolement est souvent plus dévastateur que la violence physique et qu'il est également difficile de s'en rétablir.

Le contrôle coercitif a pour conséquence d'éliminer le sentiment d'individualité chez la victime et de l'empêcher de croire en ses propres capacités à prendre des décisions. La personne ne prend plus de décisions en fonction de ce qui est le mieux pour elle, mais en fonction de la crainte de ce que lui infligera l'autre si elle ne prend pas la « bonne » décision.

Tous ces abus routiniers pris dans leur ensemble au fil du temps provoquent le sentiment d'être prise au piège, d'être otage de la relation à l'insu du monde extérieur.

« Il n'a jamais levé la main sur moi, il n'en avait pas besoin. La peur était présente chaque jour. »

Voici ce que les victimes nous disent[5]…

- Je vis avec l'impression de devoir en permanence « marcher sur des œufs », dans un état d'hypervigilance constant, je suis épuisée.
- La peur est toujours là, au creux de l'estomac, j'ai peur de ce qui pourrait m'arriver ou de ce qui pourrait arriver à mes proches.
- Je ne vois plus ma famille et mes amis.
- Je ne prends plus aucune décision pour moi, pour ma famille.
- Je ne fais plus les choses que je faisais avant. Je ne me souviens pas de la dernière fois où je suis sortie avec des amies.
- Je n'ai pas d'argent à moi, pas de compte en banque.
- J'ai perdu contact avec mes proches en raison des réactions et des jugements de mon partenaire.
- J'ai le sentiment de devenir folle, je doute de mes pensées, de mes sentiments, de mes opinions, je ne me reconnais plus.
- J'ai honte, je n'ose pas en parler autour de moi et je me sens coupable.
- Je suis constamment rabaissée dans mon rôle de mère, mon apparence, mes tenues vestimentaires, ma façon de cuisiner, ma façon d'éduquer mes enfants, etc.
- J'ai perdu toute estime de moi, je manque de confiance, j'évite les interactions avec les autres et je reste en retrait.
- J'ai dû quitter mon emploi.
- J'ai de la difficulté à me concentrer, je perds la mémoire, je me sens désorientée.

---

[5] Cette liste est inspirée des outils suivants :
– Dépliant du CAVAC, *Parlez-en ! – Les réactions et les conséquences de la victimisation* (non daté) [https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/d.cavac_parlez-en_fr2019.pdf]
– Dépliant de Safe Ireland, *Help make her world BIGGER again – A quick guide to the criminal offence of coercive control* (non daté) [https://www.safeireland.ie/wp-content/uploads/Safe-Ireland-Coercive-Control-Leaflet.pdf]

2. Grandir dans un climat de tension et de peur

Pendant longtemps, les enfants ont été considérés comme des « témoins » de la violence conjugale. Nous savons aujourd'hui qu'ils en sont des victimes à part entière.

Voici quelques exemples de comportements contrôlants et coercitifs ayant des impacts majeurs sur l'enfant. L'auteur de violence :

- abuse l'enfant physiquement, le kidnappe ou le met en danger afin d'intimider, de menacer ou de punir la mère ;
- empêche ou contrôle ses activités et réduit son temps avec sa mère et avec les grands-parents ;
- le surveille ;
- le force à participer aux mauvais traitements infligés à sa mère ;
- l'instrumentalise en lui demandant de suivre les activités de sa mère, de transmettre des messages menaçants ou de la harceler ;
- limite les ressources afin que la mère ne puisse pas répondre à ses besoins ;
- empêche la mère de le réconforter et de s'en occuper ;
- rabaisse sa mère devant lui, etc.[6]

Ayez en tête que les dispositions relatives aux contacts avec les enfants peuvent être utilisées par l'auteur de la violence pour continuer à contrôler une mère et ses enfants. Cela peut avoir des conséquences graves et durables sur leur sécurité et leur bien-être. Protéger la mère, c'est protéger l'enfant.

[6] Certains exemples sont tirés de *Children experiencing interparental coercive control*, Dr Lauren Smith, Iriss, Scotland, 2018 [https://www.iriss.org.uk/resources/esss-outlines/coercive-control]

3. Facteurs de vulnérabilité supplémentaires

Certains facteurs individuels ou sociaux peuvent augmenter la vulnérabilité ou le risque d'isolement d'une victime et faciliter la mise en place par l'agresseur d'un comportement de contrôle ou de coercition.

En voici une liste (non exhaustive)[7] :

- **Statut migratoire** : crainte d'être déportée, crainte d'être dénoncée aux services frontaliers...
- **Appartenance à une communauté autochtone** : barrières entourant le dévoilement et la dénonciation de la violence et la recherche d'aide, dépendance économique, accès difficile aux services et aux ressources d'aide, effets intergénérationnels des traumatismes historiques...
- **Barrières culturelles** : peur de chercher de l'aide, croyances religieuses, méfiance envers la police, menaces de la famille ou de la communauté, inégalités entre les sexes ou isolement social...
- **Isolement ou marginalisation** : vivre dans une région éloignée, rurale ou située dans une réserve, absence de ressources adaptées socialement ou culturellement, absence de transport public ou abordable, barrière linguistique, littératie, fracture numérique, âge avancé, grossesse ou implication dans l'industrie du sexe...
- **Handicap, problèmes de santé physique ou mentale, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie**
- **Précarité financière** : pauvreté (difficulté, voire impossibilité de se reloger, impossibilité d'obtenir un premier chèque d'aide sociale individuel avant d'avoir quitté le conjoint), dépendance financière, itinérance, manque de transport...
- **Conjoint en poste d'autorité ou en situation d'autorité** (avocat, juge, médecin, policier, conjoint criminalisé, son patron, etc.) : tendance à être moins crue, crainte de nuire à sa réputation, crainte de représailles, utilisation du système par le conjoint...

[7] Cette liste est inspirée de la synthèse des facteurs de risque de violence entre partenaires intimes (SFRVPI) développée par les services de police de la Colombie-Britannique.

La prise en compte des vulnérabilités spécifiques à certaines victimes est essentielle pour saisir leur vécu et les obstacles qu'elles rencontrent. Les référer à des organismes locaux ayant développé une expertise par rapport à ces particularités est une façon de prendre une part active dans la mise en place d'un réseau de soutien autour d'elles.

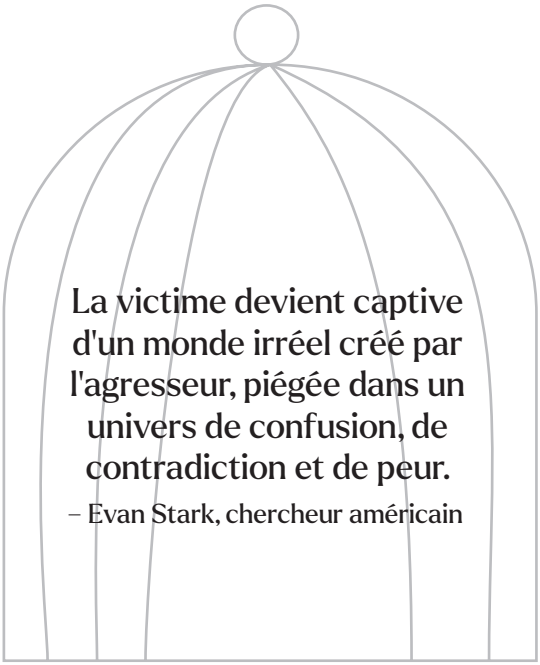

D – Manifestations et schémas de comportement

Ces schémas de comportement se mettent en place progressivement, sont cumulatifs et sont perpétrés bien souvent sur un long laps de temps. Ils ne s'arrêtent pas au moment de la séparation. Au contraire, ils vont avoir tendance à s'intensifier dès lors que l'homme violent a le sentiment de perdre son emprise sur sa partenaire ou ex-partenaire.

L'outil "Manifestations du contrôle coercitif" dresse un aperçu détaillé des principales manifestations du contrôle coercitif avec des exemples tirés de situations vécues.[8]

> Peu importe sa forme, la violence conjugale est souvent très difficile à identifier, puisqu'elle se camoufle sous une grande variété de masques qui se fondent dans le décor de la relation amoureuse.
>
> – SOS violence conjugale

[8] Ces exemples sont tirés de diverses sources sur Internet et de différents outils, les principaux étant :
- le guide du Carrefour familial des personnes handicapées, Femmes handicap violence conjugale (HVC) [http://www.cfph.org/_guide-hvc-2021/guide-hvc.pdf]
- la grille du Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île, Contrôle coercitif – Outils complémentaires au guide d'accompagnement [https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Controle-coercitif_French_Final.pdf]
- l'outil d'évaluation PEVC (Protection des enfants en contexte de violence conjugale) [https://pevc.org/wp-content/uploads/2020/09/Outil-evaluation.pdf]

Quelques exemples de comportements contrôlants et coercitifs[9]

- Faire des critiques constantes : sur la façon dont sa partenaire ou ex-partenaire s'occupe des enfants, ses tenues vestimentaires, sa façon de cuisiner, etc.
- L'humilier de façon répétée devant témoin, la rabaisser
- Avoir un comportement jaloux ou possessif, par exemple des appels téléphoniques incessants pour vérifier où se trouve la victime et ce qu'elle fait, ou vérification des activités sur le téléphone de la victime ou sur les réseaux sociaux
- Contrôler les finances de la famille ou restreindre l'accès de la victime à la carte bancaire
- Isoler la victime en l'empêchant de rendre visite à ses amis et à sa famille
- Restreindre les mouvements de la victime, par exemple en la confinant dans une chambre, chez elle ou en vérifiant son odomètre
- Dicter la routine ou l'emploi du temps de la victime, par exemple en lui imposant des horaires pour aller à l'école ou faire ses courses
- Empêcher la victime de travailler en dehors de la maison ou la surveiller au travail
- Restreindre l'accès aux communications, par exemple au téléphone ou à l'ordinateur
- Changer de comportement au moment de l'arrivée de la police dans le but de susciter la crainte de la victime de ne pas être crue
- Utiliser les procédures judiciaires de façon détournée pour contrôler, harceler, intimider, contraindre et épuiser les ressources financières et émotionnelles de la victime
- Entraver les décisions du parent victime après la séparation et sa capacité à jouer son rôle de parent

[9] Inspiré et adapté de *Context and dynamics of domestic abuse, College of policing*, UK (non daté) [https://www.college.police.uk/app/major-investigation-and-public-protection/domestic-abuse/context-and-dynamics-domestic-abuse]

« Je devais travailler 40 heures par semaine, continuer mes études universitaires tout en étant une femme au foyer parfaite et surtout être toujours disponible lorsqu'il voulait du sexe. Je devais m'occuper de tout dans la maison, surtout de lui. [...] Lorsque ça ne fonctionnait pas comme il le voulait, il brisait des choses, m'humiliait, m'ignorait pendant des jours. »

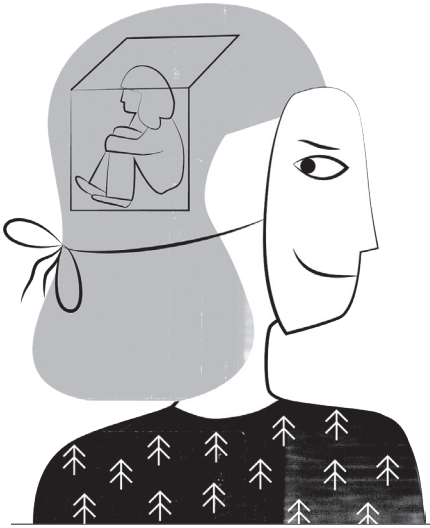

« Il me tenait à l'écart de tout le monde. Je n'avais pas le droit d'avoir des amis, il m'empêchait de communiquer avec ma famille, d'aller les voir. Quand je voulais aller au cinéma [...], il devait d'abord consentir à ce que j'y aille. À mon retour à la maison, c'était le questionnaire : à qui j'ai parlé, de quoi, etc. »

Soyez attentifs à la détection des schémas de comportement moins visibles qui entourent les actes criminalisables et qui ont un impact dévastateur sur les victimes. La détection de ces manifestations permet de relier les événements les uns aux autres et d'en documenter l'historique au moment de l'intervention policière ou tout au long du processus judiciaire.

E – Intensification du contrôle coercitif en contexte de séparation

La séparation ne garantit pas l'arrêt de la violence ni la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Au contraire, plusieurs études révèlent des taux élevés de violence post-séparation et démontrent que la violence a tendance à s'intensifier au moment où les femmes décident de quitter leur conjoint.

Quitter un conjoint violent peut s'avérer extrêmement dangereux. 67 % des homicides survenus en contexte de violence conjugale ont eu lieu alors que le couple était séparé ou en instance de séparation[11].

Les femmes qui ont des enfants font face à des difficultés supplémentaires durant la période post-séparation. Il est généralement beaucoup plus difficile pour elles de couper toute communication avec leur ex-conjoint, puisque celui-ci reste souvent en contact avec les enfants et va chercher à les instrumentaliser. Les recherches nous informent que les incidents de violence post-séparation se produisent souvent lors des contacts père-enfant.

---

[10] Dobash et Dobash cités dans *In Control: Dangerous Relationships and How They End in Murder*, Jane Monckton Smith, Bloomsbury Publishing, UK, 2021, p. 164 [https://www.bloomsbury.com/ca/in-control-9781526642929/]

[11] *Comité d'examen des décès dus à la violence familiale* – Rapport annuel 2018, Bureau du coroner en chef, Ontario [en ligne] [https://www.ontario.ca/fr/document/comite-dexamen-des-deces-dus-la-violence-familiale-rapport-annuel-2018]

En étant sensibilisés au fait que la séparation est une période à haut risque pour la victime et ses enfants, vous serez à même de détecter les signes avant-coureurs de dangerosité et ainsi de poser des gestes concrets qui pourront sécuriser la victime, tant physiquement que psychologiquement.

« Ça m'a pris du temps à comprendre ce que je vivais. Je me doutais bien que ce n'était pas normal de toujours devoir marcher sur des œufs. Jusqu'au jour où je me suis mise à avoir peur de l'homme que j'aimais. Insultes, cris, contrôle financier, coups dans les murs, intimidation et j'en passe. Tout pour me prouver que c'est lui qui avait le contrôle sur ma vie, que je n'avais jamais raison et que j'étais moins bonne que lui. Je pouvais passer des nuits à pleurer dans la salle de bain, parce que je me sentais prise dans cet enfer. »

F – Le contrôle coercitif, facteur de risque homicidaire

Selon nombre d'experts, la présence de contrôle coercitif dans une relation est un signe précurseur de féminicide. Il s'agit en effet de l'un des plus importants indicateurs du degré de létalité.

- Une étude australienne réalisée sur les homicides conjugaux en 2019 révèle que tous les cas impliquaient la présence préalable de contrôle coercitif[12].
- Dans plus de 40 % des homicides, les hommes qui avaient déjà exercé un contrôle coercitif sur leur partenaire l'ont tuée sans qu'aucune violence physique n'ait été signalée pendant l'année qui a précédé l'homicide[13].

Que vous soyez policier, agent de probation, avocat ou procureur, vous pouvez jouer un rôle actif dans le dépistage précoce du contrôle coercitif. En étant attentifs aux risques associés à sa présence, vous pouvez contribuer à la mise en place du filet de sécurité nécessaire pour mieux protéger les victimes.

[12] Intimate Femicide: The Role of Coercive Control, H. Johnson et al., Ontario, Feminist Criminology 2019, vol. 14(1) 3–23 [https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1557085117701574]
[13] Ibid.

G – Vers un changement de paradigme de l'intervention judiciaire en violence conjugale

De	À
Vision de la violence conjugale centrée sur **la violence physique visible**	Vision centrée sur **l'éventail des stratégies invisibles** de prise de contrôle de la victime (isolement social, contrôle économique, microrégulations du quotidien)
Recherche **d'épisodes** ou **d'incidents isolés**, sans les lier les uns avec les autres	Recherche de **schémas de comportement continus et cumulatifs (historique)**
Regard porté sur **les réactions ou l'absence de réactions de la victime**	Regard **centré sur l'auteur de violence, ses actions et ses intentions sous-jacentes**

REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

maisons-femmes.qc.ca

: @maisonsfemmes | : @RMFVVC